

TOUTES CATEGORIES

Responsabilité - Sanctions

La présentation d'un carnet de vaccinations à contrôler est à la charge de la personne responsable de l'équidé et non de l'officiel de compétition qui réalise les contrôles.

Tout oubli ou non présentation ne pourra être reproché à l'officiel de compétition.

Le respect des règlements en vigueur concernant, par exemple, les harnachements ou les obstacles est sous la responsabilité du cavalier à tout moment et partout sur le terrain de concours.

Il ne pourra pas être reproché à un officiel de compétition de ne pas avoir pu signaler un équipement non réglementaire.